

**COMMUNE DE VERCHAIN-MAGRE**

République Française  
Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 08 décembre 2022**

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13**      **Date de convocation : 29/11/2022**  
**Nombre de procuration : 0**

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BISIAUX, Maire

Présents : Messieurs Christian BISIAUX, Damien TAISNE Jean-Claude GABELLE, Jérémie DELSART, Thomas SOREAU et Ludovic PETIT Mesdames Catherine DE MEYER, Fabienne RENAUT, Dominique BULTEZ, Nathalie DELACHE et Cécile BISIAUX.

Absente excusée : Madame Marie-Laure MAROUSEZ,  
Absente : Madame Emilie SAILLY

**Secrétaire de séance : Madame Cécile BISIAUX**

**N°2022/12/08-03**

**OBJET : CDG 59 Adhésion au service de prévention Santé Sécurité au Travail**

Monsieur le maire informe les élus de la décision du Centre de Gestion de faire évoluer les services de santé et médecine du travail et ses tarifs. En effet les visites et actions des professionnels jusqu'à présent étaient facturées à la journée ou demi-journées.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'accès à ces prestations se fera aux conditions de tarification suivantes :

-Cotisation annuelle de 85€ par agent

-400€ la journée d'intervention pour les actions spécifiques réalisées à la demande de l'employeur par l'ACFI ou le préventeur, le psychologue du travail, l'ergonome, l'assistante sociale.

Mr le Maire précise que ces tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions du conseil d'administration du CGC59.

La durée de la convention qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera conclue pour une durée de trois ans, dans la limite de deux renouvellements (3 ans renouvelables 2 fois).

Il est demandé au conseil municipal d'adhérer à la nouvelle convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 et d'autoriser Mr le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Cécile BISIAUX  
Secrétaire de séance

Christian BISIAUX  
Maire



Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Publié sur le site internet le 14 12 2022